



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ **02.31.79.80.93.**

☎ **02.31.79.56.55.**

Compte-Rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

**Séance du
Jeudi 10 Mars 2011**
Convocation du 03/03/2011

Le Jeudi 10 Mars 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs PAGNY Laurent, GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, Madame LELONG Nadine, Adjoints au Maire,

Mesdames GIGAN Chislaine, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle, Conseillères Municipales, Messieurs CACHELOU Christophe, DESMORTREUX David, GALLET Xavier, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : **M. André NAUDIN à M. Raymond LOQUÉ**
Mme Marie-Laure BOULLEAUX à Mme Chislaine GIGAN

Absents excusés :

Messieurs CURE Thierry, MBOMA Lorencia, SURIRÉ Olivier, THOREL Fabrice, TRAVERS Jean, TROUSSICOT Nicolas

Secrétaire de séance :

Madame LELONG Nadine

Formant la majorité des membres en exercices

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire concernant le précédent compte-rendu et donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I – SECTEUR SCOLAIRE

1. Modalités d'inscriptions à l'école publique

Monsieur LOQUÉ présente au Conseil Municipal les conditions d'admission aux écoles publiques maternelle et primaire pour l'année scolaire 2011/2012, à savoir :

ECOLE MATERNELLE

1 – Enfants de May sur Orne

Pourront s'inscrire

- tous les enfants nés en 2008 (3 ans en 2011)
- pour les enfants nés en 2009 (2 ans), ils seront admis dans la mesure des places disponibles et avec l'accord de Madame la Directrice (pas de cantine ni de garderie pour les deux ans)

2 – Enfants de Laize la Ville

- seuls les enfants ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) à l'école publique de May sur Orne et nés en 2008 seront admis à condition d'avoir l'accord du Maire de Laize la Ville de participer aux frais de scolarité. Pas d'enfants nés en 2009.

3 – Enfants des autres Communes

- seuls les enfants ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) à l'école publique de May sur Orne et nés en 2008 seront admis à condition d'avoir l'accord du Maire de la Commune de participer aux frais de scolarité ; ces enfants ne seront pas admis à la cantine ni à la garderie. Pas d'enfants nés en 2009.

4 – Enfants chez les Grands – Parents

- pour les enfants habitant « hors Commune » mais qui sont chez leurs grands-parents à May sur Orne, ils pourront s'inscrire s'ils sont nés en 2008, mais ils ne sont pas admis à la cantine ni à la garderie.

ECOLE PRIMAIRE

- pour les enfants qui n'habitent pas à May sur Orne, seuls pourront s'inscrire, au CP ou dans une autre classe, les enfants ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) à l'école publique de May sur Orne, et ils devront avoir l'accord du Maire de la Commune concernée de participer aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer les conditions d'admission aux écoles publiques primaire et maternelle de May sur Orne pour l'année scolaire 2011/2012 telles que définies ci-dessus.

Décision votée à l'unanimité.

2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole Maternelle

Il s'est tenu le vendredi 18 Février 2011 en présence des Enseignantes et ATSEM, des représentants des parents d'élèves, de Madame ACHARD pour l'Inspection Académique et de Monsieur LOQUÉ en qualité d'Adjoint au Maire, en charge du secteur scolaire.

Madame La Directrice a donné les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine soit 79 enfants. Les modalités d'inscription à l'école maternelle ont été présentées aux parents.

Chaque enseignante a présenté ses projets et activités qui font la vie de l'école : visite du Père Noël, sortie cinéma, galettes et crêpes avec les élèves de CP, initiation théâtre en présence d'une intervenante pendant 10 séances et représentation devant les parents, défilé du carnaval le 31 Mars, visite prévue « des chèvres de Monsieur MARTIN », fête des écoles le dimanche 29 Mai.

Un parent d'élève demande une personne supplémentaire pour accompagner les enfants sur le temps de la cantine.

Une alerte incendie est prévue au troisième trimestre.

Monsieur LOQUÉ rend compte des conclusions de la visite de sécurité concernant les jeux extérieurs ; les travaux nécessaires pour respecter la législation actuelle seront réalisés.

II – VOIRIE – ESPACES VERTS

1. Compte-rendu de la rencontre avec les représentants du Conseil Général

Les élus de May sur Orne, le Conseiller Général, le Président de la Communauté de Communes et le Président du Syndicat Routier se sont réunis pour débattre de la réfection de la rue de la Teste de Buch.

Les dossiers d'aménagement de la route n'ont pas été adressés dans les délais au Conseil Général du Calvados ; mise en cause la société d'études AMENAGEO.

Afin d'intégrer ces travaux dans les prochains programmes du Conseil Général, il est décidé de réaliser la réfection de la route en deux tranches :

- 1^{ère} tranche de travaux
Dernier semestre 2011
Partie carrefour principal jusqu'à l'intersection rues du Stade et Guillaume le Conquérant
- 2^{ème} tranche de travaux
Printemps 2012
Partie intersection rues du Stade et Guillaume le Conquérant jusqu'en sortie d'agglomération

La Commission de la Voirie est chargée de finaliser le projet de réfection de cette rue avec information auprès des riverains et prise en compte de leurs attentes.

Dossier à suivre.

2. Renouvellement de location de parcelle

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la location de la parcelle de terrain communal attenante au cimetière à M. et Mme DURAND Didier, domiciliés 12 rue Dom Aubourg à May sur Orne, pour une durée d'un an moyennant un tarif de 245 €

Décision votée à l'unanimité.

III – ASSOCIATIONS

1. Comptes-rendus d'Assemblée Générale

A.G. CLUB DE L'AUTOMNE

Monsieur GALODÉ donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Club de l'Automne qui s'est tenue le 27 Janvier 2011 sous la présidence de Mme PICOT.

Le club compte 35 adhérents dont 28 présents à la réunion. Mesdames PICOT, BEROT et VERROLLE ont annoncé leur démission par un courrier lu en séance. Le club remercie la Municipalité pour le versement de la subvention 2010 d'un montant de 1000 € Le club a également reçu un don certifié par acte notarié de l'association de Monsieur TAMPON de Clinchamps sur Orne (élevage d'écrevisses) d'un montant de 3 863.43 €

Le nouveau Bureau a été élu lors de la réunion du 9 Février 2011. Voici sa composition :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Mme BEROT | Présidente d'Honneur |
| - Mme GERVAIS Micheline | Présidente |
| - Mme TIGER Hélène | Vice-Présidente |
| - Mme PICOT Denise | Trésorière |
| - Mme PICOT Madeleine | Vice-Trésorière |
| - Mme LEROUX Mireille | Secrétaire |
| - Mme FOLLIOT Odette | Vice-Secrétaire |

Plusieurs prévisions de sorties pour 2011 sont énumérées par la Présidente, notamment la visite au Pin La Garenne, ballade sur le bateau de Caen La Mer, journée normande, danses folkloriques, participations aux foires à tout (8 Mai, Septembre 2011), repas traditionnel de fin d'année...

A.G. de L'ATELIER D'ART

Monsieur GALODÉ donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Atelier d'Art qui s'est tenue le Samedi 29 Janvier 2011.

Cette association compte 19 adhérents dont 18 étaient présents à la réunion.

L'activité principal est, bien sûr, l'initiation à la peinture sur des thèmes choisis par l'ensemble des membres.

Cette année 2011 verra le 20^{ème} anniversaire de l'Atelier d'Art, créé par Jacques et Marie-Paule POULAIN en Septembre 1991. Une manifestation sera organisée en Octobre.

Aucune subvention municipale n'est accordée à cette association, seulement la mise à disposition de la salle polyvalente chaque mardi soir. L'Atelier remercie la Municipalité.

A.G. LA MAY-ENNE

Monsieur GALODÉ donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association LA MAY-ENNE réunie en séance sous la présidence de Monsieur Christian GOMES.

Le bureau est composé de Daniel THOMAS, Vice-Président, Yves BIARDEAU, Trésorier et Secrétaire et Gilles LECOUTURIER, Secrétaire Adjoint.

561 cartes de pêche ont été vendues. Le rapport financier a été validé par le Commissaire aux comptes.

Un nouveau garde vient d'être nommé. Monsieur Yoann LEBRASSEUR assurera désormais la police de la pêche sur le parcours de la société.

L'association demande aux Communes un entretien plus régulier de la route venant de Saint André sur Orne jusqu'au pont en fer situé au val de May.

A.G. de L'A.P.L.M.M.

Monsieur GALLET, Président, fait part au Conseil Municipal des dernières informations émises lors de l'assemblée générale des Amis du Patrimoine et du Lieu de Mémoire Mayen en date du 8 Février 2011.

Malgré une fréquentation modeste du musée, l'association estime nécessaire de préserver la mémoire de la Commune et l'ouverture au public chaque premier samedi du mois. L'association a participé au forum des associations, à la journée du patrimoine, développe le contact avec la presse, le site Internet de May sur Orne, le bulletin municipal et le futur panneau lumineux.

En partenariat avec le CRECET, l'association a contribué à l'informatisation des collections notamment pour un projet de visite virtuelle dans le cadre du réseau des musées, mais elle a aussi accompagné le service régional de l'inventaire pour une campagne sur la patrimoine industriel, mines et moulins de la vallée de l'Orne.

Le Vendredi 20 Mai prochain, une soirée débat « Histoire du pays minier » est organisée à la salle du Conseil de la Mairie de May sur Orne.

IV – SECTEUR JEUNESSE et SPORTS

1. Séjour des jeunes Allemands

Le séjour des jeunes Allemands de la ville jumelée de STOCKSTADT semble rencontrer des difficultés de mise en place. Le Comité de Jumelage veut reprendre le projet et espère voir sa réalisation pendant les vacances scolaires d'été.

V – SYNDICATS

1. Compte-rendu du SMICTOM

Monsieur GALODE informe le Conseil Municipal des dernières décisions du syndicat et en souligne la bonne gestion financière.

Le budget 2011 intègre la mise en place de la déchetterie annexe, située à Saint Martin de Fontenay près des vergers de Fontenay le Marmion en direction d'Ifs. D'une surface de 2Ha20 achetés au Conseil Général du Calvados, il y aura la possibilité de déposer des déchets verts, verres, cartons, gravats, ...

Pour garantir l'équilibre des comptes, la taxe par habitant est augmentée de 4 € ce qui porte le montant à 60.90 € par habitant pour les Communes à deux passages et à 51.14 € par habitant pour les Communes à un seul ramassage.

Il est rappelé qu'un débat doit avoir lieu prochainement dans les Communes concernées sur la pertinence de maintenir deux ramassages par semaine, le second étant moins productif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir deux ramassages des ordures ménagères par semaine sur la Commune.

Décision prise à l'unanimité.

Le Syndicat recherche des foyers témoins pour tester des gestes de prévention sur quelques mois ; les personnes intéressées peuvent contacter le SMICTOM.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1. Renouvellement d'un Contrat Accompagnement à l'Emploi

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à raison de 20 heures hebdomadaires aidé à hauteur de 65% par l'état pour une durée de 6 mois et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Décision votée par voix pour et une abstention (C. CACHELOU).

2. Contrat feu d'artifice fête communale

Monsieur GALODÉ présente un devis pour la réalisation du feu d'artifice de la Saint Firmin de la société 8^{ème} Art pour un montant de 2000 € TTC, et l'achat des bougies et des lampions pour la retraite aux flambeaux pour un montant de 195.50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire cette manifestation.

3. Ralentisseurs du Val de May

Monsieur DESFLACHES présente le dossier de réclamation constitué par un habitant de Clinchamps sur Orne sur la présence de ralentisseurs au Val de May. Ce dernier ayant saisi le Tribunal Administratif, le Maire propose de saisir le service juridique de l'assurance communale qui met à notre disposition l'assistance d'un avocat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

Le Maire,

Séance levée à 20 h 30.